

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE MERCIER

RÈGLEMENT NUMÉRO: 2013 - 906

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'UTILISATION DE BIENS, DE SERVICES OU POUR LE BÉNÉFICE RETIRÉ D'UNE ACTIVITÉ DE LA VILLE.

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale permet aux Municipalités d'établir des tarifs pour financer, en tout ou en partie, ses biens, services ou activités;

CONSIDÉRANT QUE cette tarification doit être établie par règlement;

CONSIDÉRANT QUE ces tarifs peuvent consister en un prix exigé de façon ponctuelle ou sous forme d'abonnement pour l'utilisation de biens, de services ou pour le bénéfice retiré d'une activité;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été adopté lors de la séance du 9 juillet 2013;

LE 13 AOÛT 2013, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1	Lorsqu'une personne bénéficie d'une activité organisée par la Ville ou d'un
	service rendu par la Ville, cette dernière exige un tarif pour financer, en tout
	ou en partie, ses activités, services ou biens.

2013-906-20 a. 3,

ARTICLE 1.1 Conformément aux articles 90 et suivants de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1), la Ville peut exempter de la tarification tout organisme à but non lucratif reconnu, lesquels figurent à l'Annexe B.

2013-906-20 a. 2,

- ARTICLE 2 Le tarif exigé doit être celui indiqué relativement à l'activité, le service ou le bien concerné, dans « <u>l'annexe A »</u> qui est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.
 - a) Les tarifs imposés concernant les services administratifs sont joints en annexe A;
 - b) Les tarifs imposés concernant le service de sécurité publique sont joints en annexe A;
 - c) Les tarifs imposés concernant les services des travaux publics sont joints en annexe A;



Ville de Mercier

VILLE DE MERCIER RÈGLEMENT DE TARIFICATION n° 2013-906

d)	Les	tarifs	imposés	concernant	les	services	de	la	Direction	de
	l'urb	anisme	e, des pern	nis et de l'ins _l	pecti	on sont joi	nts e	en a	nnexe A;	
201	3-906-	·16 a. 1,								

e) Les tarifs imposés concernant le service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, sont joints en annexe A.

ARTICLE 3 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(s)Jacques Lambert
Jacques Lambert, maire

(s)Marc Rouleau Marc Rouleau, directeur général et greffier



1. SERVICES ADMINISTRATIFS	3
1.1 ÉMISSION DE DOCUMENTS	3
1.2 DOCUMENTS DE SOUMISSION PUBLIQUE	4
1.3 AUTRES FRAIS	
1.4 VENTE DE LICENCES DE CHIENS ANNUELLES (Via règlement 87-424)	4
1.5 MARIAGES	
2. ÉCOCENTRE	6
3. DIRECTION DE LA SÉCURITÉ-INCENDIE	7
3.1 PRÉVENTION DES INCENDIES	7
4. DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DU GÉNIE	9
4.1 RÉSEAU D'AQUEDUC	
4.2 RÉSEAU D'ÉGOUT	
4.3 SERVICE DE RÉFECTION	
4.4 AUTRES TRAVAUX	
4.5 ÉQUIPEMENTS	11
5. DIRECTION DE L'URBANISME, DES PERMIS ET DE L'INSPECTION	
5.1 LES FRAIS D'ÉTUDE	
5.2 VALEUR DES TRAVAUX	13
5.3 FRAIS D'ÉTUDE POUR UN USAGE EXCLUSIF DU GROUPE HABITATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2022-1009	
5.4 FRAIS D'ÉTUDE POUR UN USAGE COMMERCE, MIXTE, MULTIPLE, INDUSTRIE, COMMUNAUTAIRE OU AGRICOLE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO	O 2022-
1009 16	
5.5 FRAIS D'ÉTUDE POUR TOUS LES USAGES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2022-1009	
6. DIRECTION DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE	
6.1 DIRECTION DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE - ADMINISTRATION	
6.2 DIRECTION DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – ACTIVITÉS	23
6.3 DIRECTION DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE - LOCATION DE LOCAUX ET DE TERRAINS SPORTIFS ET PRÊTS D'ÉQUIPEMENTS	29
6.5 FÊTE NATIONALE	
6.6 OBJETS PROMOTIONNELS	44
7. COUR MUNICIPALE	45
8. SERVICE DE POLICE	45
9. ENVIRONNEMENT	47



DESCRIPTION	TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
DEGOKII TION	IANII	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	KEMAKQUE	TOOTE
		1. SERVICE	CES ADMIN	NISTRATIFS	3	
1.1 ÉMISSION DE DOCUMENTS						
a) Copie d'un compte de taxes : Demandé par le propriétaire de l'unité d'évaluation	Gratuit			√		
b) Copie d'un reçu : Demandé par le propriétaire de l'unité d'évaluation	Gratuit			V		
c) Copie d'un extrait du rôle d'évaluation (pour une unité d'évaluation)	Selon le tarif de la Gazette officielle en vigueur au moment de la demande			V		01.234.10.400
d) Rapport financier	Selon le tarif de la Gazette officielle en vigueur au moment de la demande			√		01.234.10.400
e) Page photocopiée d'un document	Selon le tarif de la Gazette officielle en vigueur au moment de la demande			V		01.234.10.400
f) Page dactylographiée ou manuscrite	Selon le tarif de la Gazette officielle en vigueur au moment de la demande			V		01.234.10.400
g) Rapport d'attestation de vie (Résident)	Gratuit			V	Émis par le service du greffe	
h) Plan Général	Selon le tarif de la Gazette officielle en vigueur au moment de la demande			V		01.233.90.100



DESCRIPTION	TARIF	TAXES			DEMARQUE	POSTE				
DESCRIPTION	IARIF	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	REMARQUE	POSTE				
1.2 DOCUMENTS DE SOUMISSIO										
Tout document de soumission publique	Frais facturés par le site du SÉAO			√						
1.3 AUTRES FRAIS										
a) Frais encourus pour chèques retournés par la banque	35 \$			V	Pour tous les cas de retour sauf si mention « Tireur décédé »	01.233.20.700				
b) Frais huissier et frais postaux pour signification de procédures en recouvrement de comptes impayés	Coût de la facture plus les frais d'administration			√		01.233.90.100				
c) Frais d'administration sur tout service ou location	15 %		V			01.234.10.100				
d) Facturation du service SAUVÉR Nissan Leaf - 1 minute - 60 minutes Ford Maverick - 1 minute - 60 minutes	0.1167 \$ 7.00 \$ 0.25 \$ 15.00 \$		V			01.233.13.110				
1.4 VENTE DE LICENCES DE CHI	ENS ANNUELLES (Via	règlement	87-424)							
a) Émission de licence (résidents de Mercier).	25 \$/licence			√		01.233.13.100				
b) Dont le propriétaire est handicapé (chien assistant)	Gratuit									
1.5 MARIAGES										
a) Maire ou représentant de la municipalité – à l'Hôtel de Ville	Tarif établi par « Justice Québec »			√		01-233-90-100				



b) Maire ou représentant à l'extérieur de				
l'Hôtel de Ville				



DESCRIPTION	TADIE	TAXES			DEMADQUE	DOSTE				
DESCRIPTION	TARIF	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	E REMARQUE	POSTE				
	2. ÉCOCENTRE									
Coffre de voiture (1 m3)	10\$	V								
Remorque (2 m3)	20\$	V				01.234.40.400				
Grosse remorque ou camionnette (3 m3)	30\$	V								
Bacs roulants	360 litres 81 \$ 240 litres 65 \$		V			01-212-13-800 01-212-13-810				

^{*} Les citoyens de Mercier ont droit à 6 visites annuelles gratuitement. Une preuve de résidence est exigée. La tarification est exigée après la 6e visite. PAIEMENT EN ARGENT COMPTANT SEULEMENT. Les entreprises commerciales ne sont pas autorisées à utiliser l'Écocentre.

Les véhicules ayant une plaque d'immatriculation débutant par les lettres F et L dont les propriétaires sont reliés à une entreprise de construction œuvrant dans le domaine de la construction ou de la démolition ne sont pas autorisés à utiliser l'écocentre.





DESCRIPTION	TARIF	TA	XES	REMARQUE	POSTE			
DESCRIPTION	IANII	INCLUSES EN	I SUS EXONÉRÉ		POSIL			
	3. D	IRECTION DE L	A SÉCURITÉ-INC	ENDIE				
3.1 PRÉVENTION DES INCENDIES								
Rapport d'événement ou d'accident	Selon le tarif de la Gazette officielle en vigueur au moment de la demande.		V		01.233.11.300			
Intervention								
Toute intervention effectuée pour le bénéfice d'un résident du territoire desservi par la Ville de Mercier	Aucun frais pour les résidents, à l'exception d'un risque ou d'un déversement d'un produit pétrolier ou toxique et d'un incendie de véhicule électrique. La ville peut facturer les frais applicables aux assureurs.		√		04.004.004.00			
Toute intervention effectué pour le bénéfice d'un non-résident du territoire de la Ville de Mercier	1 875\$ pour la première heure d'intervention incluant la main d'œuvre et une autopompe. Après la première heure d'intervention, les tarifs à l'heure des véhicules, des autres ressources et de la mains d'œuvre sont applicables.		√		01.234.22.100			



Barricadage ou sécurisation d'un bâtiment ou véhicule	 Coûts de la mains d'œuvre et véhicules applicables selon la présente annexe 	√		01-234-22-100
Entraide/ententes intermunicipale	•Tarif selon ententes			01-231-22-100
Entraide – territoire de municipalités sans entente	Coûts selon la présente annexe pour la mains d'œuvre, véhicules et équipements	V		01-231-22-100
Main d'oeuvre				
Services rendus par des employés du service incendie	 Coûts réels de la rémunération au taux en vigueur plus les charges sociales et 15% de frais généraux 			02-234-22-100
Véhicule d'intervention	-			
Autopompe ou auto pompe citerne	• 1250.00\$/heure	V		
Pompe échelle ou échelle	• 1450.00\$/heure	V		04 004 00 400
Véhicule de service incluant PR	•350.00\$/heure	V		01-234-22-100
Location d'équipement	•Selon coût réel et frais administratif			
Équipement et matériels		,		
Matériels périssable, équipement endommager et dépense facturées	Coût réel de remplacement plus 15%			01-234-22-100



DESCRIPTION	TARIF	INCLUSES	TAXES EN SUS	EXONÉRÉ	REMARQUE	POSTE
	4. DIREC	TION DES 1	TRAVAUX I	PUBLICS ET	T DU GÉNIE	
4.1 RÉSEAU D'AQUEDUC						
a) Nouveau branchement d'aqueduc ou relocalisation d'une entrée de service	Coût net plus les frais d'administration		√		 Dépôt obligatoire de 2 500\$ (résidentiel Dépôt obligatoire de 3 000\$ (commercial) Avec signature d'un protocole d'entente 	01.234.40.100
b) Boîtes de service réparation ou remplacement avec excavation	Coût net plus les frais d'administration		V		Incluant la localisation	04 004 40 400
- obtention d'une boîte de service	Coût net plus les frais d'administration		√			01.234.40.100
a) Vanne d'arrêt : remplacement ou réparation de vanne d'arrêt pour projets intégrés, commerces ou industries	Coût net plus les frais d'administration		V		Dépôt obligatoire de 2 500 \$ (Avec signature d'un protocole d'entente)	
b) Compteur d'eau (bris, perte ou demande de remplacement par le propriétaire)	Coût net plus les frais d'administration		V		L'installation est de la responsabilité du demandeur	01.234.40.100
c) Compteur d'eau pour nouvelle construction	Coût net plus les frais d'administration		√		L'installation est de la responsabilité du demandeur	01.234.40.100
d) Ajout ou relocalisation d'une borne d'incendie	Coût net plus les frais d'administration		V		Dépôt obligatoire de 5 000 \$ (Avec signature d'un protocole d'entente)	





DESCRIPTION	TARIF		TAXES		REMARQUE	POSTE
DESCRIPTION	IARIF	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	REWIARQUE	POSIE
4.2 RÉSEAU D'ÉGOUT						
a) Raccordement au réseau d'égout	Coût net plus les frais d'administration		V		Dépôt obligatoire de 2 500\$ (résidentiel) Dépôt obligatoire de 3 000\$ (commercial) Avec signature d'un protocole d'entente	01.234.40.100
a.1) Nouveau raccordement d'égout pluvial à demande de la Ville	la Sans frais				Avec la signature d'un protocole d'entente	
4.3 SERVICE DE RÉFECTION	N	I		ı		
a) Bordure : - Coupe régulière	Coût net plus les frais d'administration			V		
- Réfection complète				√		01.234.30.100
b) Trottoir :Coupe régulière (1,5 mètre de largeur)	Coût net plus les frais d'administration			√		
c) Réfection de pavage sur la voie publi	que Coût net plus les frais d'administration		√			
d) Réfection de terrain (terre, gazon, ma d'œuvre, etc.)	ain- Coût net plus les frais d'administration		V			01.233.90.100
e) Autre réfection (pavé-uni, aménagem paysager, gicleur, etc.)	Coût net plus les frais d'administration		V			



DESCRIPTION	TARIF		TAXES		REMARQUE	POSTE
DESCRIPTION	IANIF	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	REWARQUE	POSTE
4.4 AUTRES TRAVAUX						
Travaux spéciaux d'infrastructures	Coût net Plus les frais d'administration		√		Dépôt obligatoire de 2 500 \$. (Signature d'un protocole d'entente nécessaire)	01.233.90.100
4.5 ÉQUIPEMENTS						
a) Opérateur	Coût réel selon les taux prévus à la convention collective en vigueur plus les bénéfices marginaux et les frais d'administration			V	Lorsque l'opérateur est requis en dehors des heures normales de travail, les frais seront majorés soit à 1.5 fois ou 2 fois le tarif correspondant.	01.233.90.100 (réclamation), 01.233.90.500 (réfection), 01.233.90.500 (égout), 01.231.42.100 (aqueduc)
b) Équipements (en sus de l'opérateur)						
- Camion de service	35 \$/heure			V		
- Camion 6 roues	57 \$/heure			√		01.233.90.100 (réclamation)
- Camion 10 roues/12 roues	83 \$/heure			√		ou
- Tracteur	80 \$/heure			V		01.233.90.500 (réfection) ou
- Rétrocaveuse	75 \$/heure			V		01.233.90.500 (égout) ou
- Chargeur sur roues	80 \$/heure			V		01.231.42.100 (aqueduc)
- Souffleur	107 \$/heure			V		





	DESCRIPTION	TARIF		TAXES		TAXES		REMARQUE	POSTE
	DESCRIPTION	IANII	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ		FOSIL		
4.5	ÉQUIPEMENTS (SUITE)								
		Coût réel selon les taux prévus à la convention					01.233.90.100 (réclamation) ou		
4.6	MAIN D'ŒUVRE	collective en vigueur plus les bénéfices marginaux et les frais d'administration		\checkmark			01.233.90.500 (réfection) ou 01.233.90.500 (égout)		
							ou 01.231.42.100 (aqueduc)		
4.7	MATÉRIAUX	Coût net plus frais les d'administration		√		(pierre, sable, ciment, bois, asphalte, etc.)			



5. DIRECTION DE L'URBANISME. DES PERMIS ET DE L'INSPECTION

5.1 LES FRAIS D'ÉTUDE

Les frais d'étude prévues au présent tableau sont non remboursables.

5.2 VALEUR DES TRAVAUX

Aux fins du présent tableau, la valeur estimée des travaux comprend :

- a) les frais de préparation des plans et devis;
- b) les frais de fourniture et d'installation de tous les matériaux et équipements intégrés au bâtiment, incluant notamment ceux reliés à l'architecture, à la structure, à la mécanique et à l'électricité, mais excluant les frais de fourniture et d'installation des appareillages reliés à l'exploitation d'un procédé industriel et les frais de fourniture et d'installation, dans un bâtiment résidentiel, d'un appareil élévateur pour personnes ayant un handicap installé dans le cadre du Programme d'adaptation de domicile (PAD) adopté par le gouvernement du Québec ou du Règlement sur la subvention municipale pour l'adaptation de domicile (20-009);
- c) les frais d'excavation et de remblayage des fondations du bâtiment;
- d) les frais d'aménagement du terrain tel l'aménagement paysager ou le stationnement lorsque ces travaux sont réalisés simultanément avec un projet de construction ou de transformation d'un bâtiment;
- e) les taxes applicables à l'ensemble des biens et services mentionnés au présent article.

Aux fins du premier alinéa, la valeur estimée des travaux de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment ne doit pas être inférieure aux coûts unitaires suivants :

- a) pour un bâtiment du groupe exclusif Habitation, par mètre carré de superficie de plancher, à l'exclusion de celle du sous-sol d'un bâtiment unifamilial : 1 900,00 \$
- b) pour un bâtiment du groupe Commerce, Mixte, Multiple, Communautaire, par mètre carré de superficie de plancher : 2 700,00 \$
- c) pour un bâtiment du groupe Industrie ou Agricole, par mètre carré de superficie de plancher : 1700,00 \$



DESCRIPTION	TARIF, TAXES INCLUSES	Coût minimal	POSTE
5.3 FRAIS D'ÉTUDE POUR UN USAGE EXCLUSIF DU GROU	PE HABITATION I	DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 202	22-1009
a) Pour l'étude d'un permis de lotissement visant un immeuble inscrit dans une zone exclusive du groupe d'usage Habitation	46 \$ le 1 000 m ² de terrain	225\$ par lot	
b) Pour l'étude d'un permis visant la construction d'un bâtiment principal du groupe d'usage Habitation	271\$ par logement	596 \$	
c) Pour l'étude d'un permis visant la transformation ou le déplacement d'un bâtiment principal du groupe d'usage Habitation	5,25 \$ du 1 000\$ de travaux Coût maximal : 62 760 \$	110 \$	
d) Pour l'étude d'un certificat d'autorisation visant la construction, la transformation ou le déplacement d'une construction accessoire ou d'un bâtiment accessoire permanent ou temporaire, autre qu'un abri d'automobile ou un tambour, lorsqu'accessoire à un usage du groupe Habitation	2,10 \$ du 1 000 \$ de travaux	84 \$	
e) Pour l'étude d'un certificat d'autorisation l'aménagement ou la transformation d'un espace de stationnement, d'une allée, d'un chemin ou d'un ponceau accessoire à un usage du groupe Habitation	2,10 \$ du 1 000 \$ de travaux	84 \$	
f) Pour l'étude d'un certificat d'autorisation visant l'asphaltage ou le resurfaçage de l'asphalte, l'installation ou la transformation de pavés accessoire à un usage du groupe Habitation	2,10 \$ du 1 000 \$ de travaux	84 \$	
g) Pour l'étude d'une demande de certificat d'autorisation de démolir d'un bâtiment abritant un usage du groupe Habitation		178 \$	



h)	Pour l'étude d'une demande de certificat d'autorisation de démolir un bâtiment accessoire d'un usage du groupe Habitation		0 \$	
i)	Pour l'étude d'une autorisation de démolir visée par le Comité de démolition pour un bâtiment d'un usage du groupe Habitation		1 046 \$	
j)	Pour un avis public relatif à une autorisation de démolir un bâtiment d'un usage du groupe Habitation et visé par le Comité de démolition		500 \$	
k)	Pour l'étude d'un PIIA visant un bâtiment du groupe d'usage Habitation	105 \$ par logement ou par bâtiment accessoire	105 \$	
I)	Pour l'étude d'un PIIA visant une enseigne, une affiche ou un aménagement paysager accessoire à un immeuble du groupe d'usage Habitation		126 \$	
m)	Pour l'étude d'une demande de dérogation mineure visant un immeuble du groupe d'usage Habitation		732 \$	
n)	Pour l'avis public d'une dérogation mineure visant un immeuble du groupe d'usage Habitation		500 \$	



	4 FRAIS D'ÉTUDE POUR UN USAGE COMMERCE, MIXTI DNAGE NUMÉRO 2022-1009	E, MULTIPLE, INC	DUSTRIE, COMMUNAUTAIRE OU AGRICO	LE DU RÈGLEMENT DE
_	Pour l'étude d'un permis de lotissement visant un immeuble inscrit dans une zone où un groupe d'usage Commerce, Mixte, Multiple, Industrie, Communautaire ou Agricole est autorisé	de terrain Coût maximal pour la partie du terrain visée par le permis de lotissement demeurant dans la zone agricole et à des fins agricoles: 250 \$	460 \$	
b)	Pour l'étude d'un permis visant la construction d'un bâtiment principal du groupe d'usage Commerce, Mixte, Multiple, Industrie, Communautaire ou Agricole	7,35 \$ du 1 000 \$ de travaux	3 546 \$	
c)	Pour l'étude d'un permis visant une transformation ou le déplacement d'un bâtiment principal du groupe d'usage Commerce, Mixte, Multiple, Industrie, Communautaire ou Agricole	12,55 \$ du 1000 \$ de travaux Coût maximal : 62 760 \$	628 \$	
d)	Pour l'étude d'un certificat d'autorisation visant la construction, la transformation ou le déplacement d'une construction accessoire ou d'un bâtiment accessoire permanent ou temporaire, autre qu'un abri d'automobile ou un tambour, lorsqu'accessoire à un usage du groupe Commerce, Mixte, Multiple, Industrie, Communautaire ou Agricole	6,28 \$ du 1 000\$ de travaux	251 \$	
e)	Pour l'étude d'un certificat d'autorisation l'aménagement ou la transformation d'un espace de stationnement, d'une allée, d'un chemin ou d'un ponceau accessoire à un usage du groupe du groupe Commerce, Mixte, Multiple, Industrie, Communautaire ou Agricole	6,28 \$ du 1 000\$ de travaux	251 \$	
f)	Pour l'étude d'un certificat d'autorisation visant l'asphaltage ou le resurfaçage de l'asphalte, l'installation ou la transformation de pavés accessoire à un usage du groupe Commerce, Mixte, Multiple, Industrie, Communautaire ou Agricole	6,28 \$ du 1 000\$ de travaux	251 \$	



g)	Pour l'étude d'un certificat d'autorisation d'usage pour un nouvel usage autre qu'un usage principal du groupe Habitation, incluant un usage additionnel autorisé dans un usage principal du groupe Habitation et une résidence pour personne âgées et une résidence	209 \$	
h)	Pour l'étude d'une demande de certificat d'autorisation de démolir d'un bâtiment abritant un usage du groupe Commerce, Mixte, Multiple, Industrie, Communautaire ou Agricole	246 \$	
i)	Pour l'étude d'une demande de certificat d'autorisation de démolir un bâtiment accessoire d'un usage du groupe Commerce, Mixte, Multiple, Industrie, Communautaire ou Agricole	79 \$	
j)	Pour l'étude d'une autorisation de démolir visée par le Comité de démolition pour un bâtiment d'un usage du groupe Commerce, Mixte, Multiple, Industrie, Communautaire ou Agricole	1046 \$	
k)	Pour un avis public relatif à une autorisation de démolir un bâtiment d'un usage du groupe Commerce, Mixte, Multiple, Industrie, Communautaire ou Agricole et visé par le Comité de démolition	500 \$	
I)	Pour l'étude d'un PIIA visant un bâtiment d'un usage du groupe Commerce, Mixte, Multiple, Industrie, Communautaire ou Agricole	523 \$	
m)	Pour l'étude d'un PIIA visant une enseigne, une affiche ou un aménagement paysagé pour un usage du groupe Commerce, Mixte, Multiple, Industrie, Communautaire ou Agricole	126 \$	
n)	Pour l'étude d'une demande de dérogation mineure visant immeuble d'un usage du groupe Commerce, Mixte, Multiple, Industrie, Communautaire ou Agricole	868 \$	



o) Pour l'avis public d'une dérogation mineure visant un immeuble	500 \$							
d'un usage du groupe Commerce, Mixte, Multiple, Industrie,								
Communautaire ou Agricole								
5.5 FRAIS D'ÉTUDE POUR TOUS LES USAGES DU RÈGLEMENT	5 FRAIS D'ÉTUDE POUR TOUS LES USAGES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2022-1009							
a) Pour l'étude d'un permis d'installation d'une piscine creusée	99 \$							
b) Pour l'étude d'un permis d'installation d'une piscine hors terre	58 \$							
by a current of the c								
c) Pour l'étude d'un permis d'installation d'un spa	58 \$							
d) Pour l'étude d'un permis visant le démantèlement d'une piscine	26 \$							
ou d'un spa (Règlement sur les permis et certificats à modifier)								
e) Pour l'étude d'une demande de permis visant une installation								
septique								
Liée à la construction d'un nouveau bâtiment	73 \$							
Liée à toute autre situation	0 \$							
f) Pour l'étude d'une demande de permis visant un puits	37 \$							



g)	Pour l'étude d'une demande d'un certificat d'autorisation visant une excavation de sol, un déblai ou un remblai		115 \$	
h)	Pour l'étude d'une demande de certificat d'autorisation visant l'abattage d'un ou plusieurs arbres		63 \$	
i)	Pour l'étude d'une demande de certificat d'autorisation d'affichage ou d'enseigne permanente	34 \$ le m²	141 \$	
j)	Pour l'étude d'une demande de certificat d'autorisation d'affichage ou d'enseigne temporaire, Incluant le certificat d'autorisation de l'usage temporaire qu'il annonce.		110 \$	
k)	Pour l'étude d'une demande visant la modification d'un règlement de zonage, de lotissement ou de construction		5 000 \$	
I)	Pour l'avis public d'une demande visant la modification d'un règlement de zonage, de lotissement ou de construction, remboursable si aucun avis de motion n'est donné		500 \$	
m)	Pour l'étude d'une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant une occupation d'un immeuble		3 000 \$	
n)	Pour l'étude d'une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la construction ou de modification d'un bâtiment d'une superficie de plancher égale ou inférieure à 500 m²		5 000 \$	
0)	Pour l'étude d'une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la construction ou de modification d'un bâtiment d'une superficie de plancher 501 m² à 4 999 m²		10 000 \$	



p)	Pour l'étude d'une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la construction ou de modification d'un bâtiment d'une superficie de plancher 5 000 m² à 9 999 m²	15 000 \$
q)	Pour l'étude d'une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la construction ou de modification d'un bâtiment d'une superficie de plancher 10 000 m² à 49 999 m²	23 000 \$
r)	Pour l'étude d'une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la construction ou de modification d'un bâtiment d'une superficie de plancher supérieure à 49 9999 m²	32 000 \$
s)	Pour l'étude d'une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant l'installation ou la transformation d'un affichage ou d'une enseigne	2 239 \$
t)	Pour l'étude d'une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant l'installation ou la transformation d'une antenne	2 239 \$
u)	Pour l'étude d'une demande visant la modification d'une résolution d'un PPCMOI	Les frais en vigueur pour l'étude d'un tel nouveau projet.
v)	Pour l'avis public d'une demande visant un PPCMOI, remboursable si aucune résolution favorable n'est adoptée.	500 \$
w)	Pour l'étude d'un certificat d'autorisation visant le déplacement d'un bâtiment sur une voie publique d'un bâtiment	523 \$
x)	Pour l'utilisation du domaine public	11 \$



0 \$	
261 \$	
Les frais en vigueur pour l'étude d'un tel nouveau projet.	
Coût net facturé par la MRC	
105 \$ (sans frais lors de la mise en place d'un nouveau réseau par la Ville)	
157 \$	
157 \$	
157 \$	
	Les frais en vigueur pour l'étude d'un tel nouveau projet. Coût net facturé par la MRC 105 \$ (sans frais lors de la mise en place d'un nouveau réseau par la Ville) 157 \$

¹ Toute compensation est assimilée à une taxe foncière imposée sur l'unité d'évaluation comprenant celui-ci (Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1).



DESCRIPTION	TARIF		TAXES		REMARQUE	POSTE
	7744	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	11.110, 11.202	
	6. DIRECTION DE	S LOISIRS,	CULTURE	ET VIE CO	MMUNAUTAIRE	
NOTE: EN MATIÈRE D'ACTIVITÉS DE LOISI	RS ORGANISÉES ET DIS	SPENSÉES F	PAR LA VILL	E, SI NON A	UTREMENT PRÉVU, UN RABAIS DE 10 % S	APPLIQUE POUR UN 2 ^E
ENFANT ET UN RABAIS DE 20 % F CE, POUR UNE MÊME ACTIVITÉ À L	POUR UN 3 ^e ENFANT E 'INTÉRIEUR D'UNE MÊN	T SUIVANT IE SESSION	D'UNE MÊM	E FAMILLE	DEMEURANT SUR LE TERRITOIRE DE LA	A VILLE DE MERCIER, ET
6.1 DIRECTION DES LOISIRS, CUL	TURE ET VIE COMMI	INALITAIRE	- ADMINIS	TRATION		
6.1.1 CARTE-LOISIRS	TONE ET VIE COMMI		ADMINIO			
a) Carte individuelle pour 1 an						
- Résidents	GRATUIT					
- Non-résidents	65 \$	√				01.234.73.200
b) Remplacement d'une carte-loisirs perdue	10 \$	√				
6.1.2 SERVICE DE PHOTOCOPIES AUX ORGANISMES RECONNUS PAR LA VILLE						
Tarification applicable par organisme reconnu :						
- 2 000 copies et moins / année	GRATUIT					01.234.10.400



DESCRIPTION	TARIF	INCLUSES	TAXES EN SUS	EXONÉRÉ	REMARQUE	POSTE
6.2 DIRECTION DES LOISIRS, CUL	TURE ET VIE COMMU			<u>.</u>		
6.2.1 PROGRAMMATION SPORTIVE						
a) Patin libre						
- Résident et détenteur carte-loisirs	GRATUIT	,				
- Non-résident 17 ans et -	3 \$	√				01.234.72.107
- Non-résident 18 ans et plus	5 \$					
6.2.2 PROGRAMMATION ESTIVALE						
- Camp Tornade régulier 5 jours (Sortie incluse) et Semaine Plus 5 jours (sans sortie)					Critères de variation de tarifs- rabais familial	
• 1 ^{er} enfant	107 \$			√	de 10 % pour 2 ^e enfant et 20 % pour le 3 ^e enfant et suivant d'une même famille, <u>sauf spécialités et</u>	01.234.75.110
2 ^e enfant	96.30 \$			√		
3e enfant et suivant	85.60 \$			√	service de garde 100% payeurs	
- Camp Tornade régulier 5 jours (Sans sorties)			•			
• 1 ^{er} enfant	75 \$			√		
2 ^e enfant	67.50 \$			√		
3º enfant et suivant	60 \$			√	Critères de variation de tarifs- rabais familial	
- Camp Tornade – spécialités par enfant	140 \$ à 185 \$			1	de 10 % pour 2 [°] enfant et 20 % pour le 3 [°] enfant et suivant d'une même famille, <u>sauf spécialités,</u> <u>service de garde 100% payeurs</u>	01.234.75.110
- Camp Tornade service de garde 5 jours	58 \$			√		
- Frais de retard – Service de garde	10 \$ par 15 minutes			√		





DESCRIPTION	TARIF		TAXES		REMARQUE	POSTE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	KEMAKQUE	TOOIL
6.2.3 PROGRAMMATION DE LOISIRS SE	SSION AUTOMNE,	HIVER ET P	RINTEMP	S (SUITE)		
a) Activité ponctuelle (une seule occurrence)						
Atelier culturelle - 120 min	64.00 \$	√				
Atelier culinaire - 120 min	64.00 \$	√				
Atelier dégustation (mixologie, vin, etc.) - 120 min	37.75 \$	√				
Journée pédagogique – 120 min	Ø					04 004 70 404
Conférence/spectacle – 90 min	Ø					01-234-73-121
Atelier ludique (animations/jeux)	Ø					
Cours spécialisé Ex : gardien avertis)	59.00 \$			√		
Atelier sportive	Ø					
b) Activité culturelle récurrente (4 semaines)						
Cours de langues - Jeunes - 90 min	41.75 \$			√		
Cours de langues – Adultes - 90 min	45.00 \$	√				
Cours de langues – Adultes - 120 min	51.25 \$	√				01-234-73-121
Cours d'art – 60 min (Matériel fournis)	49.75 \$	√				
Cours d'art - 90 min (Matériel fournis)	73.75 \$	√				



DESCRIPTION	TARIF		TAXES		REMARQUE	POSTE
DESCRIPTION	IANII	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	KLWAKQUL	POSIL
6.2.3 PROGRAMMATION DE LOISIRS SE	SSION AUTOMNE,	HIVER ET F	PRINTEME	PS (SUITE)		
c) Activité culturelle récurrente (8 semaines)						
Atelier culturelle - 120 min	64.25 \$	√				
Atelier culinaire - 120 min	64.25 \$	√				
Atelier dégustation (mixologie, vin, etc.) - 120 min	37.75 \$	√				
Journée pédagogique – 120 min	Ø					01-234-73-121
Conférence/spectacle – 90 min	Ø					01-234-73-121
Atelier ludique (animations/jeux)	Ø					
Cours spécialisé Ex : gardien avertis)	59.00 \$	√				
Atelier sportive	Ø					
d) Activité culturelle récurrente (4 semaines)						
Cours de langues - Jeunes - 90 min	83.50 \$			√		
Cours de langues - Adultes - 90 min	90.00 \$	√				
Cours de langues – Adultes - 120 min	101.50 \$	√				01-234-73-121
Cours d'art - 60 min (Matériel fournis)	98.50 \$	√				
Cours d'art - 90 min (Matériel fournis)	147.25 \$	√				



DESCRIPTION	TARIF		TAXES		REMARQUE	POSTE	
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	NEWARQUE	POSIL	
6.2.3 PROGRAMMATION DE LOISIRS S	SESSION AUTOMNE,	HIVER ET P	RINTEMI	PS (SUITE)			
e) Activité culturelle récurrente (10 semaines)							
Cours de langues – Jeunes - 90 min	104.75 \$			√			
Cours de langues - Adultes - 90 min	112.50 \$	√					
Cours de langues - Adultes - 120 min	127.25 \$	√				01-234-73-121	
Cours d'art - 60 min (Matériel fournis)	122.75 \$	√					
Cours d'art - 90 min (Matériel fournis)	185.00 \$	√					
f) Activité sportive récurrente avec instructeur (4 s	emaines)						
Sportball - 60 min	67.50 \$			√			
Cours de 60 min	38.75 \$			√		01-234-73-121	
Cours de 90 min	57.75 \$			√			
g) Activité sportive récurrente avec instructeur (8 s	semaines)						
Sportball - 60 min	133.75\$			√			
Cours de 60 min	77.00 \$			√		01-234-73-121	
Cours de 90 min	101.75 \$			√			



DESCRIPTION	TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	NEWANGOL	FOSIL
6.2.3 PROGRAMMATION DE LOISIRS SI	ESSION AUTOMNE,	HIVER ET P	RINTEME	'S (SUITE)		
h) Activité sportive récurrente avec instructeur (10	semaines)					
Sportball – 60 min	167.00 \$			√		
Cours de 60 min	96.75 \$			√		01-234-73-121
Cours de 90 min	127.50 \$			√		
i) Activité sportive récurrente (libre)						
Sport libre (ex: Badminton) (4 semaines)	67.50 \$	V				
Sport libre (ex : Badminton) (8 semaines)	133.75 \$	V				01-234-73-121
Sport libre (ex: Badminton) (10 semaines)	167.00 \$	V				
j) Cours spécialisé avec récurrence (4 semaines)						
Cours sportif - 60 minutes	85.75 \$	V				
Cours sportif – 90 minutes	128.25 \$	V				04 004 70 404
Cours d'art – 90 minutes	160.50 \$	√				01-234-73-121
Cours d'art - 120 minutes	213.75 \$	V				
k) Cours spécialisé avec récurrence (8 semaines)	•					•
Cours sportif - 60 minutes	171.00 \$	V				
Cours sportif - 90 minutes	256.75 \$	V				04 004 70 404
Cours d'art - 90 minutes	321.00 \$	V				01-234-73-121
Cours d'art - 120 minutes	427.25 \$	V				



DESCRIPTION	TARIF		TAXES		REMARQUE	POSTE
DESCRIPTION	IANII	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	REMARQUE	POSIL
6.2.3 PROGRAMMATION DE LOISIRS SE	SSION AUTOMNE, H	IVER ET F	RINTEMP	S (SUITE)		
I) Cours spécialisé avec récurrence (10 semaines)						
Cours sportif - 60 minutes	213.75 \$	√				
Cours sportif – 90 minutes	321.00 \$	√				01-234-73-121
Cours d'art - 90 minutes	401.00 \$	√				



	DESCRIPTION	TARIF		TAXES		POSTE	
	DESCRIPTION	IARIF	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	POSIE	
5.3.1 TE	DIRECTION DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE - LOC	ATION DE LOCAUX E	T DE TERRA	INS SPOR	RTIFS ET PR	ÊTS D'ÉQUIPEMENTS	
PARC	Activités de la Ville de Mercier	GRATUIT			√		
	Résident non-éclairé	25 \$ / heure		V			
	Résident éclairé	40 \$ / heure		√			
all	Résident - Événements spéciaux (12 heures non-éclairées et 4 h éclairées)	360 \$ / journée		V			
aseball	Non-Résident non-éclairé	35 \$ / heure		V			
1 Ba	Non-Résident éclairé	60 \$ / heure		√			
	Non-Résident Événements spéciaux (12 heures non-éclairées et 4 h éclairées)	575 \$ / journée		√		04 024 72 404	
ldel	Entreprise territoire non-éclairé	25 \$ / heure		√		01.234.72.104	
Hirondelles	Entreprise territoire éclairé	40 \$ / heure		V			
	Entreprise territoire Événements spéciaux (12 heures non-éclairées et 4 h éclairées)	360 \$ / journée		V			
	Entreprise hors territoire non-éclairé	35 \$ / heure		√			
	Entreprise hors territoire éclairé	60 \$ / heure		√			
	Entreprise hors territoire Événements spéciaux (12 heures non-éclairées et 4 h éclairées)	575 \$ / journée		√			



	DESCRIPTION	TARIF		TAXE S		POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	
5.3.1 TE	RRAINS SPORTIFS		·			
	Organismes accrédités territoire non-éclairé	GRATUIT		√		
~ _	Organismes accrédités territoire éclairé	GRATUIT		V		
delles 1 seball	Organismes accrédités territoire éclairé Événements spéciaux (12 heures non- éclairées et 4 h éclairées)	GRATUIT		√		
Hironc Bas	Organismes accrédités hors territoire non-éclairé	25 \$ / heure		$\sqrt{}$		
Ξ̈́	Organismes accrédités hors territoire éclairé	40 \$ / heure		√		
	Organismes accrédités hors territoire éclairé Événements spéciaux (12 heures non-éclairées et 4 h éclairées)	360 \$ / journée		√		



	DESCRIPTION	TARIF		TAXES		POSTE
	DESCRIPTION	IARIF	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	POSTE
6.3.1 TE	RRAINS SPORTIFS					
PARC	Activités de la Ville de Mercier	GRATUIT			V	
	Résident non-éclairé	20 \$ / heure		√		
	Résident éclairé	35 \$/ heure		√		
	Résident - Événements spéciaux (12 heures non-éclairées et 4 h éclairées)	300 \$ / journée		√		
	Non-Résident non-éclairé	30 \$ / heure		√		
_	Non-Résident éclairé	55 \$ / heure		√		
Baseball	Non-Résident Événements spéciaux (12 heures non-éclairées et 4 h éclairées)	460 \$ / journée		√		
Bas	Entreprise territoire non-éclairé	20 \$ /heure		√		
- 7	Entreprise territoire éclairé	35 \$ / heure		√		
lles	Entreprise territoire Événements spéciaux (12 heures non-éclairées et 4 h éclairées)	300 \$ / journée		$\sqrt{}$		01.234.72.104
Hirondelles	Entreprise hors territoire non-éclairé	30 \$ / heure		\checkmark		
Hir	Entreprise hors territoire éclairé	55 \$ / heure		\checkmark		
	Entreprise hors territoire Événements spéciaux (12 heures non-éclairées et 4 h éclairées)	460 \$ / journée		√		
	Organismes accrédités territoire non-éclairé	GRATUIT		V		
	Organismes accrédités territoire éclairé	GRATUIT		$\sqrt{}$		
	Organismes accrédités territoire éclairé Événements spéciaux (12 heures non-éclairées et 4 h éclairées)	GRATUIT		V		
	Organismes accrédités hors territoire non-éclairé	20 \$ / heure		$\sqrt{}$		
	Organismes accrédités hors territoire éclairé	35 \$ / heure		V		
	Organismes accrédités hors territoire éclairé Événements spéciaux (12 heures non- éclairées et 4 h éclairées)	300 \$ / journée		√		



	DESCRIPTION	TARIF		TAXES	POSTE	
	DESCRIPTION	IARIF	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	POSIL
6.3.1 TI	ERRAINS SPORTIFS					
PARC	Activités de la Ville de Mercier	GRATUIT			√	
	Résident non-éclairé	20 \$/ heure		V		
	Résident éclairé	35 \$ / heure		V		
	Résident - Événements spéciaux (12 heures non-éclairées et 4 h éclairées)	300 \$ / journée		V		
	Non-Résident non-éclairé	30 \$ / heure		V		
	Non-Résident éclairé	55 \$ / heure		V		
	Non-Résident Événements spéciaux (12 heures non-éclairées et 4 h éclairées)	460 \$ / journée		V		
	Entreprise territoire non-éclairé	20 \$ / heure		V		
seball	Entreprise territoire éclairé	35 \$ / heure		V		
asek	Entreprise territoire Événements spéciaux (12 heures non-éclairées et 4 h éclairées)	300 \$ / journée		V		
ı O	Entreprise hors territoire non-éclairé	30 \$ / heure		V		
Loiselle	Entreprise hors territoire éclairé	55 \$ / heure		V		01.234.72.104
Lois	Entreprise hors territoire Événements spéciaux (12 heures non-éclairées et 4 h éclairées)	460 \$ / journée		√		
	Organismes accrédités territoire non-éclairé	GRATUIT		√		
	Organismes accrédités territoire éclairé	GRATUIT		V		
	Organismes accrédités territoire éclairé Événements spéciaux (12 heures non-éclairées et 4 h éclairées)	GRATUIT		1		
	Organismes accrédités hors territoire non-éclairé	20 \$ / heure		√		
	Organismes accrédités hors territoire éclairé	35 \$ / heure		$\sqrt{}$		
	Organismes accrédités hors territoire éclairé Événements spéciaux (12 heures non- éclairées et 4 h éclairées)	300 \$ / journée		V		



	DESCRIPTION	TARIF		TAXES		POSTE
	DESCRIPTION	IARIF	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	POSIE
6.3.1 TE	RRAINS SPORTIFS					
PARC	Activités de la Ville de Mercier	GRATUIT			V	
	Résident non-éclairé	25 \$ / heure		$\sqrt{}$		
	Résident éclairé	40 / heure		V		
	Résident - Événements spéciaux (12 heures non-éclairées et 4 h éclairées)	360 \$ /journée		V		
elle	Non-Résident non-éclairé	35 \$ / heure		V		
uuo	Non-Résident éclairé	60 / heure		$\sqrt{}$		
ncti	Non-Résident Événements spéciaux (12 heures non-éclairées et 4 h éclairées)	575 \$ / journée		V		
tifo	Entreprise territoire non-éclairé	25 \$ / heure		V		
multifonctionnelle	Entreprise territoire éclairé	25 \$ / heure 40 \$ / heure		V		
oire	Entreprise territoire Événements spéciaux (12 heures non-éclairées et 4 h éclairées)	360 \$ / journée		V		01.234.72.104
Patinoire	Entreprise hors territoire non-éclairé	35 \$ / heure		V		01.204.72.104
	Entreprise hors territoire éclairé	60 \$ / heure		V		
Raymond-Pitre	Entreprise hors territoire Événements spéciaux (12 heures non-éclairées et 4 h éclairées)	575 \$ / journée		V		
nd	Organismes accrédités territoire non-éclairé	GRATUIT		V		
E	Organismes accrédités territoire éclairé	GRATUIT		V		
Ray	Organismes accrédités territoire éclairé Événements spéciaux (12 heures non-éclairées et 4 h éclairées)	GRATUIT		V		
	Organismes accrédités hors territoire non-éclairé	25 \$ / heure		V		
	Organismes accrédités hors territoire éclairé	40 \$ / heure		V		
	Organismes accrédités hors territoire éclairé Événements spéciaux (12 heures non-éclairées et 4 h éclairées)	360 \$ / journée		V		



	DESCRIPTION	TARIF		TAXES		POSTE
	DESCRIPTION	IAKIF	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	POSIE
6.3.1 TE	RRAINS SPORTIFS					
PARC	Activités de la Ville de Mercier	GRATUIT			V	
	Résident non-éclairé	25 \$ / heure		V		
	Résident éclairé	35 \$ / heure		V		
	Résident - Événements spéciaux (12 heures non-éclairées et 4 h éclairées)	360 \$/ journée		V		
	Non-Résident non-éclairé	35 \$ / heure		V		
	Non-Résident éclairé	60 \$ / heure		V		
	Non-Résident Événements spéciaux (12 heures non-éclairées et 4 h éclairées)	575 \$ / journée		V		
ne	Entreprise territoire non-éclairé	25 \$ / heure		V		
Pitre	Entreprise territoire éclairé	40 \$ / heure		V		
Raymond-Pitre Terrain synthétique	Entreprise territoire Événements spéciaux (12 heures non-éclairées et 4 h éclairées)	360 \$ / journée		V		
ymo in s	Entreprise hors territoire non-éclairé	35 \$ / heure		V		01.234.72.104
Ra	Entreprise hors territoire éclairé	60 \$ / heure		V		
ř	Entreprise hors territoire Événements spéciaux (12 heures non-éclairées et 4 h éclairées)	575 \$ / journée		V		
	Organismes accrédités territoire non-éclairé	GRATUIT		V		
	Organismes accrédités territoire éclairé	GRATUIT		V		
	Organismes accrédités territoire éclairé Événements spéciaux (12 heures non-éclairées et 4 h éclairées)	GRATUIT		V		
	Organismes accrédités hors territoire non-éclairé	25 \$ / heure		V		
	Organismes accrédités hors territoire éclairé	40 \$ / heure		V		
	Organismes accrédités hors territoire éclairé Événements spéciaux (12 heures non- éclairées et 4 h éclairées)	360 \$/ journée		√		



	DECODIRTION	TARIF			POSTE	
	DESCRIPTION		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	
6.3.1 TE	RRAINS SPORTIFS					
	Résident	20 \$/ heure/terrain		√		
	Résident - Événements spéciaux (12 heures non-éclairées)	175 \$ / journée / terrain		√		
	Non-Résident	30 \$ / heure / terrain		√		
(0	Non-Résident Événements spéciaux (12 heures non-éclairées)	290 \$/ journée / terrain		√		
itre Irels	Entreprise territoire	20 \$ / heure / terrain		√		
Raymond-Pitre errains naturels	Entreprise territoire Événements spéciaux (12 heures non-éclairées)	175 \$ / journée / terrain		√		04 004 70 404
	Entreprise hors territoire	30 \$ / heure / terrain		√		01.234.72.104
Raymor Terrains	Entreprise hors territoire Événements spéciaux (12 heures non-éclairées)	290 \$ / journée / terrain		√		
- F	Organismes accrédités territoire	GRATUIT		V		
	Organismes accrédités territoire Événements spéciaux (12 heures non-éclairées)	GRATUIT		$\sqrt{}$		
	Organismes accrédités hors territoire	20 \$ / heure/terrain		V		
	Organismes accrédités hors territoire Événements spéciaux (12 heures non-éclairées)	175 \$ / journée / terrain		√		



D	ESCRIPTION	TARIF	TAXES			POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	
LOCAUX MUNICIPAUX						
Résident		35 \$-/h ¹		√		
Résident Bloc 12 h		350 \$ ¹		$\sqrt{}$		
Non-Résident		45 \$ /h¹		V		
Non-Résident bloc 12 h		450 \$ ¹	√			
Organisme accrédité territoire		Gratuit (35 \$1 /h \$)*		$\sqrt{}$		
Organisme accrédité territoire Bloc 12 h		Gratuit (350 \$1)*		$\sqrt{}$		
Organisme accrédité hors territoir	e	40 \$ /h¹		√		
Organisme accrédité hors territoir	e Bloc 12 h	400 \$ ¹		√		01.234.72.10
Organisme non accrédité ou entre	prise sur le territoire	40 \$ /h¹		√		01.204.72.10
Organisme non accrédité ou entre	eprise sur le territoire Bloc 12 h	400 \$ ¹		√		
Organisme non accrédité ou entre	eprise hors territoire	45 \$ /h¹		√		
Organisme non accrédité ou entre	eprise hors territoire Bloc 12 h	450 \$ ¹		√		
Ville		Gratuit (35 \$1 /h \$)*		√		
Ville Bloc 12 h		Gratuit (350 \$1)*		V		

^{*} Le montant entre parenthèses représente la valeur du service

¹ Selon la nature de la location et l'évaluation du formulaire de demande, la Ville se réserve le droit d'ajouter un frais d'ouverture et de supervision par un employé étudiant au coût de 19.78 \$/h. Un maximum de 4 heures pourront être facturés pour la surveillance d'un évènement de plusieurs heures. L'information sera transmise à la signature du contrat.



DESCRIPTION		TARIF	TAXES			POSTE	
	Description	174311	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	1 0012	
3.2 LO	CAUX MUNICIPAUX						
	Résident	15 \$ /h¹		√			
	Résident Bloc 12 h	150 \$ ¹					
-	Non-Résident	22 \$/h¹		V			
Sous-sol	Non-Résident bloc 12 h	220 \$ ¹		V			
š	Organisme accrédité territoire	Gratuit (15 \$1 / h) *		√ √			
တိ	Organisme accrédité territoire Bloc 12 h	Gratuit (150 \$1) *					
2 7	Organisme accrédité hors territoire	17 \$ /h¹		\checkmark			
(salle 1 ou 2	Organisme accrédité hors territoire Bloc 12 h	170 \$¹		√		04 004 70 404	
salle 1	Organisme non accrédité ou entreprise sur le territoire	17 \$ / h ¹		√		01.234.72.101	
es)	Organisme non accrédité ou entreprise sur le territoire Bloc 12 h	170 \$¹		V			
) b	Organisme non accrédité ou entreprise hors territoire	22 \$ / h ¹		√			
	Organisme non accrédité ou entreprise hors territoire Bloc 12 h	220 \$ ¹		√			
3	Ville	Gratuit (15 \$1 /h \$) *		V			
	Ville Bloc 12 h	Gratuit (150 \$1) *		$\sqrt{}$			

^{*} Le montant entre parenthèses représente la valeur du service

¹ Selon la nature de la location et l'évaluation du formulaire de demande, la Ville se réserve le droit d'ajouter un frais d'ouverture et de supervision par un employé étudiant au coût de 19.78 \$/h. Un maximum de 4 heures pourront être facturés pour la surveillance d'un évènement de plusieurs heures. L'information sera transmise à la signature du contrat.



	DESCRIPTION	TARIF		TAXES		POSTE
			INCLUSES	INCLUSES EN SUS EXON		
3.2 L	OCAUX MUNICIPAUX					
	Résident	25 \$ / h ¹		V		
	Résident Bloc 12 h	250 \$ ¹		$\sqrt{}$		
	Non-Résident	32 \$ /h¹		√		
4	Non-Résident bloc 12 h	320 \$ ¹		$\sqrt{}$		
3-7	Organisme accrédité territoire	Gratuit (25 \$1 / h) *		√		
alle	Organisme accrédité territoire Bloc 12 h	Gratuit ¹		V		
-sal	Organisme accrédité hors territoire	27 \$ ¹ /h		\checkmark		
īs	Organisme accrédité hors territoire Bloc 12 h	270 \$¹		V		04 004 70 40
lois	Organisme non accrédité ou entreprise sur le territoire	27 \$ /h¹		V		01.234.72.10
ion	Organisme non accrédité ou entreprise sur le territoire Bloc 12 h	270 \$ ¹		√		
Direction loisirs	Organisme non accrédité ou entreprise hors territoire	32 \$ /h¹		√		
Ö	Organisme non accrédité ou entreprise hors territoire Bloc 12 h	320 \$ ¹		√		
	Ville	Gratuit (25 \$1/h) *		V		
	Ville Bloc 12 h	Gratuit (250 \$1) *		V		

^{*} Le montant entre parenthèses représente la valeur du service

¹ Selon la nature de la location et l'évaluation du formulaire de demande, la Ville se réserve le droit d'ajouter un frais d'ouverture et de supervision par un employé étudiant au coût de 19.78 \$/h. Un maximum de 4 heures pourront être facturés pour la surveillance d'un évènement de plusieurs heures. L'information sera transmise à la signature du contrat.



DESCRIPTION	TARIF	TAXES			POSTE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	
6.3.2 LOCAUX MUNICIPAUX					
Résident	15 \$ /h1		√		
Résident Bloc 12 h	150 \$ ¹		$\sqrt{}$		
Non-Résident	25 \$ /h¹		V		
Non-Résident Bloc 12 h	250 \$ ¹		$\sqrt{}$		
Organisme accrédité territoire	Gratuit (15 \$ ¹ / h) *		$\sqrt{}$		
Organisme accrédité territoire Bloc 12 h	Gratuit (150 \$1) *		$\sqrt{}$		
Organisme accrédité hors territoire	17 \$ / h ¹		$\sqrt{}$		
Organisme accrédité hors territoire Bloc 12 h	170 \$¹		V		01.234.72.10
Organisme non accrédité ou entreprise sur le territoire	17 \$ / h ¹		$\sqrt{}$		
Organisme non accrédité ou entreprise sur le territoire Bloc 12 h	170 \$¹		$\sqrt{}$		
Organisme non accrédité ou entreprise hors territoire	25 \$ / h ¹		√		
Organisme non accrédité ou entreprise hors territoire Bloc 12 h	250 \$ ¹		$\sqrt{}$		
Ville	Gratuit (15 \$1 / h) *		$\sqrt{}$		
Ville Bloc 12 h	Gratuit (150 \$1) *		√		

^{*} Le montant entre parenthèses représente la valeur du service

¹ Selon la nature de la location et l'évaluation du formulaire de demande, la Ville se réserve le droit d'ajouter un frais d'ouverture et de supervision par un employé étudiant au coût de 19.78 \$/h. Un maximum de 4 heures pourront être facturés pour la surveillance d'un évènement de plusieurs heures. L'information sera transmise à la signature du contrat.



	DESCRIPTION	TARIF		TAXES		POSTE
		., ., .,	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	
6.3.3 LOCAUX SCOL	AIRES- ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES					
GYMNASE	Résidents de Ville de Mercier et organismes adultes accrédités	23.25 \$ / heure		\checkmark		01.234.72.102
ÉCOLE ST-JOSEPH	Organismes accrédités/Jeunes 17 ans et moins	GRATUIT			V	01.234.72.102
GYMNASE ÉCOLE BONNIER	Résidents de Ville de Mercier et organismes adultes accrédités	27.00 \$ / heure		V		01.234.72.102
	Organismes accrédités/Jeunes 17 ans et moins	GRATUIT			V	01.207.72.102
GYMNASE ÉCOLE ST-	Résidents de Ville de Mercier et organismes adultes accrédités Gymnase simple	30.75 \$ / heure		V		
RENÉ	Résidents de Ville de Mercier et organismes adultes accrédités Gymnase double	42.25 \$ / heure		V		01.234.72.102
	Organismes accrédités/Jeunes 17 ans et moins	GRATUIT			√	
GYMNASE ÉCOLE DES	Résidents de Ville de Mercier et organismes adultes accrédités	18.75 \$/ heure		V		01.234.72.102
BONS- VENTS	Organismes accrédités/Jeunes 17 ans et moins	GRATUIT			V	01.234.72.102



DESCRIPTION	TARIF		TAXES		REMARQUE	POSTE				
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ						
6.4 DIRECTION DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE - DIVISION DES BIBLIOTHÈQUES										
a) Frais pour bris ou perte										
Frais pour un document ou un équipement perdu, mutilé ou endommagé nécessitant un remplacement : Livre	Coût du livre à l'achat + frais de reliure (si appl.) + frais admin.			V						
- Revue	Coût de la revue à l'achat + frais admin.			√						
- Disques compacts et DVD	Coût à l'achat + frais d'administration			V		01.234.71.110				
- Jeux de sociétés	Coût de remplacement de la pièce à l'achat +frais d'administration			V						
- Jeux de sociétés	Coût du jeu à l'achat +frais d'administration			V						
Frais pour tout document endommagé nécessitant une nouvelle reliure	10 \$ /document			√						
Frais d'administration	5 \$			√		01-234-71-110				
Prêt en bibliothèque	Frais déterminés par la bibliothèque prêteuse + frais d'administration			V		01-234-71-110				



DESCRIPTION	TARIF		TAXES		REMARQUE	POSTE				
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ						
6.4 DIRECTION DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE - DIVISION DES BIBLIOTHÈQUES										
b) Impressions										
- Copies en noir et blanc	0,20 \$ /page	√				01.234.71.108				
c) Photocopies										
- Copies en noir et blanc	0,20 \$ /page	√				01.234.71.109				
d) Vente de livres			1	•						
 Romans adulte – documentaires – albums - BD Romans jeunesses – documentaires – albums - BD Beaux livres - dictionnaire Magazines Encyclopédies (boîte) DVD – CD Livre – Présence d'autrefois Livre – Les rues de ma ville Livre – La petite histoire des loisirs de Saint-Philomène à Mercier Livre – Livre des maisons (pour ne jamais oublier) Livre – Quand ma ville était un village Livre – Ces gens qui ont bâti ma ville Livre – Des histoires de famille 	2 \$ 1 \$ 5 \$ 0,25 \$ 10 \$ 2 \$ 40 \$ 20 \$ 15 \$ 5 \$ 20 \$ 20 \$ 40 \$			V	(TPS seulement)	01.234.71.102				



DESCRIPTION	TARIF		TAXES		REMARQUE	POSTE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ		
6.5 FÊTE NATIONALE						
a) Bière	5\$	7				
b) Bière micro brasserie	6.00 \$	V				
c) Cooler	6.00 \$	V				
d) Boissons gazeuses	3.00 \$	V				
e) Verre eco cup (consigné)	2.00 \$	√				
f) Jus	2.00 \$	V				01.234.74.102
g) Croustilles	2.00 \$	V				
h) Popcorn	2.00 \$	√				
i) Sac de grillades	5.00 \$	V				
j) Sandwich de grillades	5.00 \$	√				
k) Hot-dog	2.00 \$	V				
I) Barbe à papa	3.00 \$	V				





	DESCRIPTION	TARIF		TAXES		REMARQUE	POSTE					
	SECONI HON			EXONÉRÉ	TEMAN COL	10012						
	6. DIRECTION DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE											
6.6	OBJETS PROMOTIONNELS											
a)	Bouteille d'eau isotherme à l'effigie de la Ville	13 \$		$\sqrt{}$								
b)	Bouteille d'eau en plastique à l'effigie de la Ville	7\$		\checkmark								
c)	Verre en stainless à l'effigie de la Ville	13 \$		$\sqrt{}$			01.233.90.110					
d)	Stylo à l'effigie de la Ville	2 \$		$\sqrt{}$								
e)	Sacs à souliers à l'effigie de la Ville	5\$		$\sqrt{}$								
f)	Tasse à l'effigie de la Ville	8\$		$\sqrt{}$								
g)	Peluche SPVDM	15 \$		$\sqrt{}$								
h)	Parapluie à l'effigie de la Ville	18 \$		√								
i)	Petite lanterne à l'effigie de la Ville	8 \$		√								
j)	Ensemble de tournevis et lampe de poche	15 \$		$\sqrt{}$								



DESCRIPTION	TARIF .	TAXES			REMARQUE	POSTE			
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ					
7. COUR MUNICIPALE									
7.1 Page photocopiée d'un document	2 \$	V				01-250-00-107			
7.2 Frais d'utilisation de l'application Constats Express	7\$	V				01-250-00-108			

La grande majorité des tarifs en vigueur à la cour municipale sont imposés par les différents tarifs judiciaires prévus par la loi et ses règlements

DESCRIPTION	TARIF	TAXES INCLUSES EN SUS EXONÉRÉ		EXONÉRÉ	REMARQUE	POSTE				
8. SERVICE DE POLICE										
8.1 Remorquage de véhicules (non assujetti au code criminel, au code de la sécurité routière ou autres lois)	Coût net + frais d'administration	√								
8.2 Entreposage de véhicules (non assujetti au code criminel, au code de la sécurité routière ou autres lois)	15 \$ / jour Moins de 3000 kg 25 \$ / jour 3000 à 8000 kg	V								



8.3 Remorquage de véhicules lourds (non assujetti au code criminel, au code de la sécurité routière ou autres lois)	Coût net + frais d'administration	V		
8.4 Entreposage de véhicules lourds (non assujetti au code criminel, au code de la sécurité routière ou autres lois)	Coût net + frais d'administration	V		
8.5 Prise d'empreintes digitales dans le cadre d'une vérification de sécurité.				
a) au bénéfice d'un organisme reconnu :	Sans frais			01-234-21-102
b) au bénéfice de tout autre organisme :	Coût net + frais d'administration	V		
8.6 Vérification d'antécédents judiciaires				
a) au bénéfice d'un organisme reconnu :	Sans frais		√	
b) Centre de services scolaires et établissements d'enseignement privé :	86.42 \$		√	01-234-21-102
c) Chauffeurs visés par le transport rémunéré de personnes par automobiles :	80.25 \$		√	
d) Autres :	80.25 \$		√	



DESCRIPTION TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE	
2233111 3331		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ			
9. ENVIRONNEMENT							
a) Remplissage via la station de lave-glace libre- service	Coût net + 0.34 \$/litre		V			01-233-13-125	

PROCÉDURES DE REMBOUSEMENT – PROGRAMMATION DE LOISIRS

MODIFICATION PAR LA VILLE

La Ville se réserve le droit d'annuler ou de modifier une activité (lieu, horaire, etc.) entre autres dans le cas où le nombre de participants s'avère insuffisant.

Si la Ville annule ou modifie les conditions de l'activité avant le début de celle-ci, le participant pourra obtenir un remboursement complet. Un chèque vous sera alors émis.

Si l'annulation survient après le début de l'activité, les participants seront remboursés pour la fraction équivalente à la durée non-réalisée.

REMBOURSEMENT DEMANDÉ PAR LE PARTICIPANT

Une personne qui abandonne volontairement une activité avant le début de la deuxième semaine de celle-ci devra défrayer un montant équivalant à 10 % du coût d'inscription en guise de frais d'administration, en plus du montant correspondant au nombre de cours déjà suivis ou au nombre de jours écoulés (selon la nature de l'activité). Après la deuxième semaine, les remboursements seront accordés seulement sur présentation d'une preuve médicale.

PROCÉDURES DE REMBOURSEMENT – CAMP TORNADE

La Ville se réserve le droit d'annuler ou de modifier une activité (lieu, horaire, etc.) entre autres dans le cas où le nombre de participants s'avère insuffisant.

Si la Ville annule ou modifie les conditions de l'activité avant le début de celle-ci, le participant pourra obtenir un remboursement complet. Si l'annulation survient après le début de l'activité, les participants seront remboursés pour la fraction équivalents à la durée non-réalisée.

Remboursement demandé par ou pour le participant

Pour toute annulation après le 5 juin, aucun remboursement ne sera possible sauf sur présentation d'un certificat médical. Un montant équivalant à 10 % du coût sera alors déduit en guise de frais administratifs, en plus du montant correspondant au nombre de jours écoulés, s'il y a lieu.



Liste des organismes et organisations accrédités					
Association Baseball Mineur de Mercier (ABMM)		École de tennis Balle d'Or			
Association de Hockey Mineur de Mercier (AHMM)		Impôt-Bénévoles du Suroît			
Association Soccer Mercier (ASM)		Alcooliques Anonymes			
Club de patinage artistique de Mercier (CPAM)		Association Ringuette du Roussillon			
Cercle de fermières		CALACS Châteauguay			
Chevaliers de colomb Mercier 7554		Carrefour jeunesse-emploi Châteauguay			
Chez-nous Solidaire		Centre d'action bénévole du grand Châteauguay			
Chœur Arc-en-Ciel		Club d'Escrime Roussillon			
Fondation Gisèle Faubert		Club de patinage de vitesse Châteauguay			
Club Objectif Mercier		CISSSMO			
Club Radio Amateur Sud-Ouest		Héma-Québec			
Les Marmitons de Mercier		Gamblers Anonymes			
Corps de cadets 2972 Mercier		L'élan des jeunes			
Danse Harmonie de Mercier		Opération Nez rouge			
Entraide Mercier		RIAPAS			
JouRec		La Maison sous les arbres			
Fabrique de la paroisse St-Philomène		Ringuette 4 cités (Féminin)			
Les Cents Noms de Mercier		Écoles de Mercier			
Club de scrabble Fortissi-Mots		Association des bénévoles de l'hôpital Anna- Laberge (résolution 2024-07-404)			
La guignolée Société St-Vincent de Paul		Sport Ville de Mercier (résolution 2024-07-405)			
Table de concertation petite enfance Châteauguay		Association des personnes handicapées de la Rive- Sud Ouest (résolution 2024-10-557)			
CPE et garderies					
Les Parrains de Mercier inc.					
Maison des jeunes merciérois					
Mercier Ville Fleurie					
L'Office d'habitation du Roussillon (OHR)					
Société du patrimoine et d'histoire de Mercier					
Société St-Jean Baptiste Section Mercier					
Université du 3e âge					
Vive La joie					